Nations Unies S/2007/212



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 avril 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 avril 2007, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité se félicite de la confirmation, qui figure dans la lettre datée du 16 avril du Représentant du Soudan (jointe à la présente), que le Gouvernement soudanais accepte pleinement le module d'appui renforcé à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) proposé par l'Union africaine et l'ONU (voir annexe).

Le Conseil rappelle la déclaration de son président en date du 19 décembre 2006, dans laquelle il a accueilli avec satisfaction le fait que le Gouvernement d'unité nationale se soit déclaré attaché aux conclusions de la consultation de haut niveau d'Addis-Abeba sur la situation au Darfour et au communiqué publié à l'issue de la soixante-sixième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le Conseil réaffirme qu'il souscrit à ces accords, y compris au déploiement immédiat du module d'appui léger et du module d'appui renforcé à la Mission de l'Union africaine au Soudan et à une opération conjointe au Darfour. Le Conseil souscrit également au « Rapport final sur les consultations de l'Union africaine et des Nations Unies sur la proposition de module d'appui renforcé des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan » du 21 janvier 2007, et demande que toutes les mesures nécessaires soient prises pour appliquer les arrangements précisés dans le rapport.

Le Conseil de sécurité appuie en particulier les propositions énoncées aux paragraphes 35 à 41 de la section VI de votre rapport daté du 23 février 2007 (S/2007/104) sur la situation au Darfour concernant le module d'appui renforcé, et demande instamment qu'elles soient mises en œuvre en recourant aux ressources existantes et additionnelles des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité réaffirme qu'il ne saurait y avoir de solution militaire permettant aux parties de mettre un terme à la crise au Darfour. Le Conseil approuve l'approche suivie dans les conclusions d'Addis-Abeba prévoyant un cessez-le-feu, un processus politique revitalisé et le déploiement d'une opération conjointe effective de maintien de la paix Union africaine/Nations Unies au Darfour, y compris le rôle envisagé pour le mécanisme tripartite. Le Conseil se félicite de la nomination des envoyés de l'Union africaine et des Nations Unies pour le processus de paix au Darfour et les engage à aller de l'avant aussi vite que possible avec la coopération de tous les groupes concernés.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Emyr **Jones Parry**

07-31158 (F) 180407 180407



Annexe

Lettre datée du 16 avril 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à la réunion de haut niveau qui s'est tenue à Addis-Abeba le 9 avril 2007 concernant le module d'appui renforcé à la MUAS et les options et éclaircissements présentés durant cette réunion, j'ai le plaisir, d'ordre de mon gouvernement, de vous informer que le Soudan approuve la composante hélicoptères.

Le Soudan espère sincèrement que la mise en œuvre du module d'appui renforcé se déroulera avec célérité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Abdalmahmood **Abdalhaleem**